

# CONTREBANDIERS

## TRAIL + MTB TRANSFRONTIER

### RÈGLEMENT DE LA COURSE CONTREBANDIERS

#### 1 – ORGANISATION :

La manifestation de la course Contrebandiers Trail 2023, qui se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2023, est organisée par « l'association ZONA ZERO » et « L'association LUCHON LOURON CYCLISTE (enregistrée le 23/11/2007 Sous le numéro W312001361) » .

#### 2 - COURSE ET PARCOURS :

Contrebandiers Trail est une épreuve transfrontalière de VTT et de Trail Running au format Relais sur une durée de deux jours (01-02 juillet 2023). Chaque journée est composée de 4 sections (2 VTT et 2 Trail Running), chacune d'entre elles sera effectuée par un seul membre de l'équipe.

Les parcours se dérouleront sur des chemins de montagne, des sentiers, des pistes et des routes locales. Les itinéraires des différents secteurs seront dûment balisés par les organisateurs à l'aide de matériel de marquage visible.

Des temps limites seront établis pour chaque secteur de la course afin de garantir la sécurité des participants et des membres de l'organisation.

**Les itinéraires et les horaires peuvent être modifiés en fonction des différentes circonstances de la course**, tant météorologiques qu'organisationnelles.

#### **ITINÉRAIRES SAMEDI 1 JUILLET :**

##### **Tronçon 1 – Trail (17,4 km – 840 m+ / 810m-)**

- **Départ : Ainsa – Arrivée : Escalona.**
- Heure de départ Ainsa : 06 :45 am
- Contrôle de fermeture Escalona 10 :45 h

*Liaison 1 : Escalona à Gistain, camionnettes et remorques de l'organisation, départ 7 :30 h.*

##### **Tronçon 2 – VTT (21,0km – 1015m+ / 1425m-)**

- **Départ : Gistain – Arrivée : Bielsa.**

- Heure de départ Gistain : 8 :45 h.
- Clôture du contrôle à Bielsa : 12 :45 h.

*Liaison 2 : Bielsa à Barrosa, organisation camionnettes, départ 12 :30 h.*

**Tronçon 3 – Trail(17,5km – 1310m+ / 1000m-)**

- **Départ : Barrosa – Arrivée : Piau Engaly**
- Heure de départ Barrosa : 13 :00 h
- Contrôle de fermeture Piau Engaly : 17 :45 h

*Liaison 3 : Piau Engaly à Saint Lary, camionnettes et remorques de l'organisation, départ 16 :00 h.*

**Tronçon 4 – VTT (25,5km – 1310m+ / 1300m-)**

- **Départ : Saint Lary – Arrivée : Loudenvielle.**
- Heure de départ Saint Lary : 16 :45 h.
- Heure de fermeture du point de contrôle de Loudenvielle : 21 :00 h

**ITINÉRAIRES DIMANCHE 2 JUILLET :**

**Tronçon 5 – VTT (27,5km – 1500m+ / 1400m-)**

- **Départ : Arreau – Arrivée : Loudenvielle.**
- Heure de départ Arreau : 07h00
- Fermeture du point de contrôle de Loudenvielle : 11h30.

*Liaison 4 : Loudenvielle – Pont du Prat, minibus de l'organisation, départ 08 :00 h.*

**Tronçon 6 – Trail (13,5km – 1280m+ / 950m-)**

- **Départ : Pont du Prat – Arrivée : Virgen Blanca.**
- Heure de départ Pont du Prat : 8 :30 h.
- Heure de fermeture du contrôle Virgen Blanca : 12 :30 h

*Liaison 5 : Virgen Blanca – San Juan de Plan, camionnettes de l'organisation, à l'arrivée des coureurs.*

*Liaison 6 : San Juan de Plan – Ceresa, camionnettes de l'organisation avec remorques, départ 15 :30 h.*

**Tronçon 7 – VTT (23,2km – 875m+ / 1230m-)**

- **Départ : Ceresa – Arrivée : Ainsa.**
- Heure de départ Ceresa : 16 :30 h
- Contrôle de fermeture Ainsa : 19 :45 h.

**Tronçon 8 – Sentier (12,8km – 610m+ / 510m-)**

- **Départ : Ainsa – Arrivée : Boltaña.**

- Heure de départ Ainsa : 18 :15 h
- Contrôle de fermeture Boltaña : 21 :00 h

### **TRONÇONS NEUTRALISÉS**

Au cours des sections VTT, il peut y avoir des sections neutralisées pour des raisons de sécurité (cols exposés, sections peu cyclables, etc.).

Au début de ces sections, il y aura un point de contrôle du chronométrage qui servira à arrêter le temps de course sur cette section. A la fin de la section neutralisée, le coureur trouvera un autre point de contrôle du chronométrage qui activera à nouveau le temps de course.

Le coureur sera informé avant la course du temps dont il dispose pour effectuer le tronçon neutralisé. Ces sections doivent être parcourues à pied et en suivant les instructions du personnel bénévole situé au début de la section.

Il n'y a de pénalité en temps que si le coureur dépasse le temps alloué par l'organisation pour effectuer le tronçon neutralisé. Par exemple, si le temps alloué pour compléter une section est de 5 minutes et que le coureur la complète en 5 minutes et 10 secondes, une pénalité de 10 secondes sera appliquée au temps final pour dépassement du temps neutralisé de cette section.

Une pénalité sera également appliquée si le coureur ne tient pas compte des avertissements du personnel bénévole ou s'il roule à vélo sur ce tronçon. Dans ce cas, une pénalité d'une minute sera appliquée par infraction sur le tronçon neutralisé.

### **3 – LA SEMI-AUTONOMIE :**

Le principe de semi-autonomie est la règle des 8 étapes.

Il consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, tant sur le plan alimentaire que sur le plan de la sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures, etc.)

Ainsi, chaque coureur doit être muni de tout le matériel obligatoire pour la durée de la course (voir article matériel obligatoire), qui peut être contrôlé à tout moment par les commissaires de l'organisation.

Le coureur doit se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course, la cordialité étant de mise entre les personnes.

Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours (au moins un pendant le tronçon, un au départ et un à l'arrivée) qui seront dûment communiqués. Le coureur doit s'assurer qu'à la sortie de chaque point de ravitaillement, il dispose des quantités d'eau et de nourriture nécessaires pour rejoindre le point de ravitaillement suivant.

Seuls les coureurs portant un dossard visible auront accès aux postes de ravitaillement, les coureurs pourront déposer leurs déchets dans les sacs poubelles prévus à cet effet à ces points.

## 4 – CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

**Pour valider son inscription, chaque coureur doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du VTT, avec la mention explicite supplémentaire « en compétition » .**

Ce certificat doit être daté de moins d'un an au moment du départ de la course.

**Le certificat doit être présenté lors du retrait du dossard, le coureur qui ne le présente pas ne se verra pas remettre son dossard et ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.**

Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans le jour de la course.

Il est important que les participants qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qui peuvent être rencontrées (longueur du parcours, dénivelés, mauvaises conditions météorologiques, etc.) Cela implique donc que les coureurs aient une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie qui leur permettra de réussir leur objectif.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit également s'engager à respecter le protocole sanitaire établi par l'organisation (mis à jour et présenté aux coureurs avant la course selon les recommandations sanitaires en vigueur aux dates de l'événement).

## 5 – INSCRIPTION

Le nombre d'inscriptions à l'événement est limité à 64 équipes – 192 participants.

32 équipes de 4 participants (les équipes de trois sont autorisées, mais sont comptabilisées dans la catégorie des « équipes de 4 »).

32 équipes de 2 participants

L'inscription se fait sur le site web de l'événement [www.contrebandierstrail.com](http://www.contrebandierstrail.com)

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> février 2023 à 9h00 et la date de clôture au 23 juin 2023 à 23h59, ou plus tôt si l'événement est complet.

Les prix comportent trois tranches en fonction de la date et du nombre de coureurs :

Du 1<sup>er</sup> février au 15 mars : équipe de 2 personnes : 260,00 € ; équipe de 4 personnes : 440,00 €.

Du 16 mars au 31 mai : équipe de 2 pax : 300.00 € équipe de 4 pax : 500.00 € équipe de 4 pax : 500.00 €.

Du 1<sup>er</sup> juin au 23 juin : équipe de 2 pax : 340.00 € équipe de 4 pax : 560.00 €.

Frais d'inscription :

- Sac du coureur
- Chronométrage électronique avec le système SPORTident
- Assurance accident, dans les deux pays et selon les deux modalités.
- Ravitaillement pendant la course
- Cérémonie de bienvenue à Ainsa (vendredi)

- Agape à Loudenvielle (samedi)
- Déjeuner à Piau Engaly (samedi) et San Juan de Plan (dimanche)
- Petit-déjeuner (café et brioches), à Ainsa et Arreau
- Transferts des participants sur les liaisons au sein de la course.

Les inscriptions sont validées une fois que le paiement en ligne des frais d'inscription a été effectué.

## 6 – ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une équipe doit être faite par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@contrebandierstrail.org](mailto:info@contrebandierstrail.org)

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident
- Maladie
- Blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à la même adresse.

Les frais d'inscription seront remboursés dans les conditions suivantes :

100% jusqu'au 15 mars 2023

50% du 16 mars au 15 mai 2023

25% du 16 au 31 mai

Aucun remboursement ne sera effectué après le mois de juin.

En cas d'**annulation de l'événement** pour des raisons de santé (**COVID-19, autres**), **de risques météorologiques ou d'autres raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisation, et que l'organisation considère que la sécurité des coureurs ou du personnel est mise en danger, l'organisation peut annuler la course**, et les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux participants inscrits. Seuls les frais d'inscription sur la plateforme en ligne seront à la charge des participants inscrits.

**En cas d'annulation partielle**, c'est-à-dire d'annulation d'une section, pour l'une des raisons décrites ci-dessus, **le montant ne sera pas remboursé**, car l'événement aura eu lieu.

## 7 – PARTICIPATION

La participation à la course est ouverte à toute personne, homme ou femme, qui accepte le règlement, fournit un certificat médical et est âgée d'au moins 18 ans.

## 8 – ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Chaque participant s'engage à posséder l'équipement de sécurité requis pour la durée de l'épreuve et à le présenter à la demande de l'organisateur pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles pourront être effectués à tout moment de l'épreuve afin de s'assurer que la course se déroule dans de parfaites conditions de régularité, le coureur est tenu de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non respect de la sanction appliquée, le coureur sera disqualifié.

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, il est donc obligatoire de se munir de l'équipement ci-dessous pour se protéger des conditions météorologiques défavorables.

### **8.1 Secteurs du Trail Running :**

#### **Équipement obligatoire :**

- Téléphone portable
- Suivi de l'itinéraire sur téléphone portable ou GPS
- Chaussures adaptées
- Réserve d'eau de 1000 ml minimum + réserve alimentaire (2 gels ou barres énergétiques minimum)
- Veste imperméable et coupe-vent
- Sifflet
- Couverture de survie (140 cm x 120 cm)
- Protection solaire
- Casquette

#### **Équipement recommandé (en fonction des conditions météorologiques) :**

- Gants
- Vêtements chauds à manches longues
- Pantalon long ou chaussettes

### **8.2 Secteurs du VTT**

#### **Équipement obligatoire :**

- Téléphone portable
- Tracé de l'itinéraire sur téléphone portable ou GPS
- Lunettes de protection
- Réserve d'eau d'au moins 1000 ml + réserve de nourriture (au moins 2 gels ou barres énergétiques)
- Veste imperméable et coupe-vent
- Sifflet
- Protection solaire
- Couverture de survie (140 cm x 120 cm)
- Vélo de montagne en bon état
- Casque VTT homologué

- Gants
- Kit de réparation de base (chambre à air de rechange, pompe, démonte-pneus, outil multifonction)

#### **Équipement recommandé (en fonction des conditions météorologiques) :**

- Vêtements chauds à manches longues
- Pantalon long ou chaussettes

#### **Recommandations générales :**

L'organisation fait appel à la responsabilité, à l'autonomie et à l'expérience de chaque participant. Tous doivent connaître l'itinéraire, les lieux et la nature des ravitaillements et connaître leurs besoins par rapport au temps d'effort estimé.

L'utilisation de bâtons de marche est autorisée dans les sections de Trail. Si les bâtons sont portés, c'est pendant toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et de les récupérer en cours de route, ou inversement.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier les listes ci-dessus et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.

Les organisateurs peuvent vérifier et contrôler avant le départ que les participants disposent du matériel minimum obligatoire. En cas d'absence de celui-ci, ils peuvent établir des pénalités de temps pour le coureur ou même empêcher le coureur de prendre le départ, si l'organisation estime que l'absence de ce matériel obligatoire présente un risque pour la sécurité du participant.

## **9 – REMISE DES DOSSARDS**

Pour retirer les dossards, il faudra présenter la pièce d'identité de chaque membre de l'équipe.

La remise des dossards aura lieu le vendredi 30 juin à Ainsa, de 18h à 22h au bureau des courses de l'organisation de l'événement.

Le dossard doit être visible pendant toute la durée de la course. Il sera placé sur la poitrine, le ventre ou la jambe pour permettre l'enregistrement des volontaires aux points de contrôle dans les courses de montagne et à l'avant du vélo dans les courses de VTT.

Avec le dossard, des puces de chronométrage seront remises à chaque membre de l'équipe ainsi qu'une identification pour le véhicule de l'équipe qui doit être visible à tout moment pendant les jours de la course.

## **10 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE**

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou agréés.

La course dispose d'une équipe de sécurité et d'un service médical à la disposition de tous les participants. Plusieurs ambulances et du personnel médical couvriront les différentes sections du parcours et l'organisation disposera de véhicules d'évacuation pour aider les athlètes qui en ont besoin.

Il est obligatoire d'assister un participant qui a besoin d'aide. En cas d'abandon, le personnel le plus proche de l'organisation doit être informé le plus rapidement possible. Le personnel de l'organisation organisera l'évacuation de l'athlète si nécessaire.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course, de modifier l'itinéraire ou les délais.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur qui n'est pas en état de continuer la course. Les médecins et les infirmières sont habilités à retirer tout coureur qu'ils jugent en danger par tous les moyens qu'ils jugent appropriés.

En cas de nécessité, toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours officiels en montagne qui prendront la direction des opérations et mettront en place tous les moyens appropriés.

Une équipe de membres de l'organisation sera chargée de fermer chaque section de la course.

## **11 – HEURES MAXIMALES AUTORISÉES ET CONTRÔLES DE PASSAGE**

Les temps maximums autorisés et les temps limites établis pour chaque course seront publiés sur le site Internet et seront affichés lors de la remise des dossards.

Ces temps limites sont calculés pour permettre aux participants d'atteindre la ligne d'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant des arrêts (repos, repas, etc.).

Tout coureur disqualifié se verra retirer son dossard et ne sera pas autorisé à poursuivre sa course. Si la personne décide néanmoins de continuer le parcours, elle le fait à ses propres risques.

A titre d'information provisoire, vous trouverez ci-joint un tableau des heures limites par section, sous réserve de modifications éventuelles.

### **ITINÉRAIRES SAMEDI 1 JUILLET :**

#### **Tronçon 1 – Trail (17,4 km – 840 m+ / 810m-)**

- Départ : Ainsa – Arrivée : Escalona.
- Heure de départ Ainsa : 06 :45 am
- Contrôle de fermeture Escalona 10 :45 h

*Liaison 1 : Escalona à Gistain, camionnettes et remorques de l'organisation, départ 7 :30 h.*



**Tronçon 2 – VTT (21,0km – 1015m+ / 1425m-)**

- **Départ : Gistain – Arrivée : Bielsa.**
- Heure de départ Gistain : 8 :45 h.
- Clôture du contrôle à Bielsa : 12 :45 h.

*Liaison 2 : Bielsa à Barrosa, organisation camionnettes, départ 12 :30 h.*

**Tronçon 3 – Trail(17,5km – 1310m+ / 1000m-)**

- **Départ : Barrosa – Arrivée : Piau Engaly**
- Heure de départ Barrosa : 13 :00 h
- Contrôle de fermeture Piau Engaly : 17 :45 h

*Liaison 3 : Piau Engaly à Saint Lary, camionnettes et remorques de l'organisation, départ 16 :00 h.*

**Tronçon 4 – VTT (25,5km – 1310m+ / 1300m-)**

- **Départ : Saint Lary – Arrivée : Loudenvielle.**
- Heure de départ Saint Lary : 16 :45 h.
- Heure de fermeture du point de contrôle de Loudenvielle : 21 :00 h

**ITINÉRAIRES DIMANCHE 2 JUILLET :**

**Tronçon 5 – VTT (27,5km – 1500m+ / 1400m-)**

- **Départ : Arreau – Arrivée : Loudenvielle.**
- Heure de départ Arreau : 07h00
- Fermeture du point de contrôle de Loudenvielle : 11h30.

*Liaison 4 : Loudenvielle – Pont du Prat, minibus de l'organisation, départ 08 :00 h.*

**Tronçon 6 – Trail (13,5km – 1280m+ / 950m-)**

- **Départ : Pont du Prat – Arrivée : Virgen Blanca.**
- Heure de départ Pont du Prat : 8 :30 h.
- Heure de fermeture du contrôle Virgen Blanca : 12 :30 h

*Liaison 5 : Virgen Blanca – San Juan de Plan, camionnettes de l'organisation, à l'arrivée des coureurs.*

*Liaison 6 : San Juan de Plan – Ceresa, camionnettes de l'organisation avec remorques, départ 15 :30 h.*

**Tronçon 7 – VTT (23,2km – 875m+ / 1230m-)**

- **Départ : Ceresa – Arrivée : Ainsa.**
- Heure de départ Ceresa : 16 :30 h
- Contrôle de fermeture Ainsa : 19 :45 h.

## **Tronçon 8 – Sentier (12,8km – 610m+/ 510m-)**

- **Départ : Ainsa – Arrivée : Boltaña.**
- Heure de départ Ainsa : 18 :15 h
- Contrôle de fermeture Boltaña : 21 :00 h

### **Tronçons neutralisés**

Dans les étapes de VTT, il peut y avoir des sections neutralisées afin de garantir la sécurité du coureur. Soit parce qu'il s'agit de sections exposées, soit parce qu'il s'agit de sections peu cyclables. Dans ces cas et avant la course, les participants seront informés du temps alloué par l'organisation à chaque section neutralisée afin que le coureur puisse la parcourir en toute sécurité, en marchant et en descendant de son vélo.

## **12 – POSTES DE RAVITAILLEMENT**

Les postes de ravitaillement définitifs établis pour chaque course seront indiqués sur le site Internet et lors de la remise des dossards.

Des postes de ravitaillement seront disponibles à la fin de chacune des 8 sections, et il y aura au moins un poste de ravitaillement le long du parcours.

## **13 – ABANDON**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de contrôle.

Si l'évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit rejoindre le poste de contrôle (ou de ravitaillement) le plus proche.

En cas d'abandon, le coureur doit informer le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalidera définitivement votre dossard lors de sa restitution. Le personnel de l'organisation se chargera de l'évacuation de l'athlète abandonné si nécessaire.

## **14 – SANCTION – DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à la course contrebandiers Trail, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours sans couper les chemins
- Ne pas utiliser de moyen de transport pendant la course
- Ne pas jeter de débris dans la montagne ou la nature
- Porter son dossard devant et de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve
- Disposer de l'équipement obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
- Se soumettre au contrôle du matériel par l'organisation.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se faire examiner par un médecin et respecter sa décision.

- Être respectueux de toutes les personnes présentes sur le parcours.

Le non-respect de l'une de ces règles par un coureur peut entraîner la disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, soumise à la décision du jury de l'épreuve sans possibilité de recours contre cette pénalité.

**Fautes commises et sanction :**

- Non-respect de l'itinéraire balisé ou du balisage de l'itinéraire raccourci.

»3 minutes à la disqualification

- Recevoir de l'aide ou des rafraîchissements en dehors des zones autorisées (sauf aide) de toute personne, concurrent ou non.

»3 minutes jusqu'à la disqualification

- Empêcher un autre coureur d'être dépassé ou gêner volontairement un autre coureur.

»3 minutes de disqualification

- Ne pas être en possession du matériel demandé par l'organisation à chaque point de contrôle.

»3 minutes de disqualification

- Ne pas respecter les indications de l'organisation

»3 minutes de disqualification

- Refuser de porter le dossard ou le couper.

»Disqualification

- Refuser, enlever ou modifier les marquages sur le matériel mis en place par l'organisation.

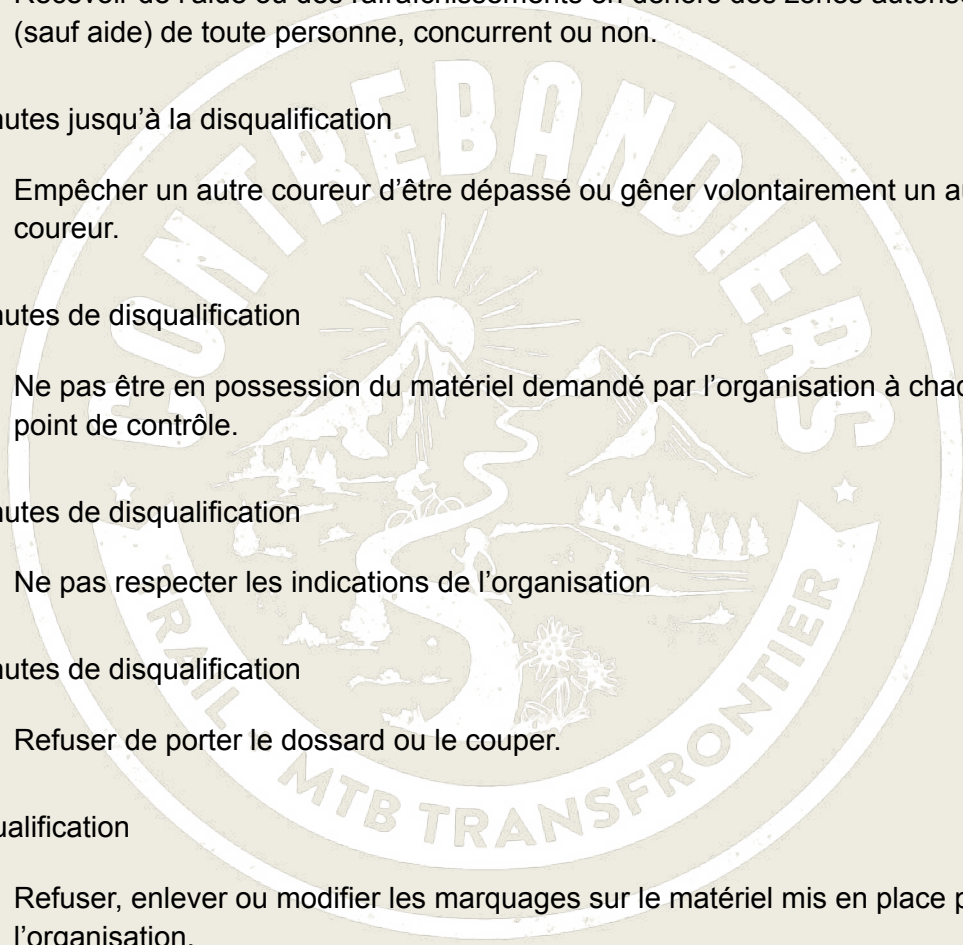
»Disqualification

- Provoquer un incident sportif (agression ou insulte) à l'encontre d'un concurrent, d'un membre de l'organisation ou d'un spectateur.

»Disqualification

- Provoquer volontairement un accident

»Disqualification



- Participer sous une fausse identité ou usurper l'identité d'une autre personne.

» Disqualification

- Ne pas porter assistance à une personne en difficulté

» Disqualification

- Refuser le contrôle de l'équipement obligatoire

» Disqualification

- Jeter volontairement des détritrus pendant le parcours

» Disqualification

- Ne pas passer par les points de contrôle obligatoires

» Disqualification

- Dépassement du temps imparti sur les sections neutralisées

» 1 minute

- Désobéissance aux indications volontaires sur les tronçons neutralisés ou rouler en vélo sur le parcours des tronçons neutralisés

» 1 minute

## **15 – JURY DU PROCÈS ET PLAINTES**

Il est composé:

- Du comité d'organisation,
- De l'équipe médicale présente sur l'épreuve,
- Des responsables des postes de contrôle concernés.

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes qui suivent la publication des classements provisoires.

Les décisions du jury sont sans appel.

## **16 – MODIFICATION DU PARCOURS OU DES CONTRÔLES DE PASSAGE ET ANNULATION DE LA COURSE**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les points de contrôle, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à une quelconque indemnité ou à un quelconque remboursement des droits d'inscription.

En cas de « force majeure », contraignant l'organisation à annuler l'événement une fois celui-ci commencé, seule une partie des droits d'inscription effectivement perçus pourra être remboursée en fonction du budget restant après avoir couvert l'ensemble des dépenses déjà engagées par l'Organisateur.

Les conditions de remboursement, dans ce cas, seront expliquées sur le site web de la course.

## **17 – ASSURANCE / RESPONSABILITÉ**

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Tous les participants à l'épreuve (coureurs, bénévoles, organisateurs) sont couverts par une assurance accident.

En cas d'abandon ou de disqualification (jugé par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

## **18 – CLASSEMENTS ET PRIX**

Pour toutes les courses, seuls les coureurs qui terminent et passent dans les délais sont classés.

Il est possible de participer en équipes de 2 ou 4 personnes (également en équipes de 3 personnes, mais elles participent au classement des équipes de 4 personnes), en formant les catégories suivantes selon le sexe des membres de l'équipe.

- Catégorie des équipes de deux personnes féminines.
- Catégorie des équipes mixtes à deux personnes.
- Catégorie des équipes masculines de deux personnes.
- Catégorie des équipes masculines de quatre personnes.
- Catégorie d'équipe féminine de quatre personnes.
- Catégorie d'équipe mixte de quatre personnes (2 hommes + 2 femmes).
- Catégorie e-bike : dès qu'il n'y a qu'un seul e-bike dans une équipe de deux ou quatre personnes, cette équipe fait partie de la catégorie SINGLE e-bike.

\*\*Il n'est pas possible de participer individuellement à l'événement. Chaque membre de l'équipe doit faire au moins 1 section du parcours chaque jour (en cas de blessure, il peut être remplacé par l'un de ses coéquipiers).

\*\*Si une équipe est composée de 3 hommes + 1 femme, elle entrera dans la catégorie d'une équipe de 4 hommes et si elle est composée de 3 femmes + 1 homme, elle entrera dans la catégorie d'une équipe de 4 mixtes.

\*\*Chaque étape doit être accomplie par un seul membre de l'équipe, il n'est pas permis qu'une étape soit accomplie par deux membres ou plus.

\*\* Les équipes de trois coureurs participeront à la catégorie des équipes de 4, elles seront considérées comme mixtes si elles sont composées de deux femmes et d'un homme. Dans le cas de deux hommes et d'une femme, elles participeront à la catégorie « équipe de 4 hommes ».

-Le classement de chaque catégorie sera basé sur la somme des temps des 4 sections de chaque jour, l'équipe qui mettra le moins de temps à effectuer le parcours l'emportera.

#### **PRIX :**

- **Les trois premières équipes** classées dans chaque catégorie recevront un prix de l'organisation lors de la cérémonie de remise des prix à l'issue de la course.

- **Dans chaque section, le meilleur temps masculin et féminin** (hors ebike) recevra un prix.

## **19 – SYSTEME DE CHRONOMETRAGE**

La course sera chronométrée à l'aide du système de chronométrage électronique SPORTident. Chaque membre de l'équipe portera au poignet une puce de chronométrage qui lui permettra de prendre les temps au départ, à l'arrivée et aux points intermédiaires de chaque section.

Au départ de chaque étape, un contrôle des puces sera effectué par les organisateurs afin de les activer avant le départ. A la fin de chaque section, un autre contrôle par les organisateurs doit être effectué pour télécharger les temps dans l'ordinateur de chronométrage.

Les puces seront remises avec le reste du matériel lors de la distribution des dossards et devront être restituées à l'organisation après la fin de la course le dimanche. Si un coureur abandonne et ne continue pas la course, la puce doit être retournée à l'organisation dès que possible.

## **20 – DROIT À L'IMAGE**

Tous les participants renoncent expressément à leur droit à l'image avant, pendant et après l'événement, ainsi qu'à tout recours contre l'organisateur et ses partenaires autorisés pour l'utilisation faite de leur image.

Les participants accordent aux organisateurs le droit d'utiliser toute image qu'ils prennent pendant l'événement, à condition que son utilisation soit exclusivement liée à leur participation à l'événement.

## **21 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

## **22 – CONDITIONS GÉNÉRALES**

Tout coureur inscrit à l'épreuve « CONTREBANDIERS TRAIL » s'engage à se conformer au règlement particulier de l'épreuve, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute demande d'un officiel de la course pendant toute la durée de l'épreuve.

L'inscription électronique (cases cochées) ou sur papier (signature) implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de conséquences ultérieures pouvant résulter de l'épreuve.

## **23 – TRANSFERTS PENDANT LA COURSE**

L'organisation a prévu une série de transferts pendant la course, principalement pour deux raisons : pour pouvoir couvrir le vaste territoire et pour préserver la sécurité et la tranquillité de certaines zones (Barrosa, Pont du Prat, Gistaín, Virgen Blanca) qui sont des endroits où il n'est pas conseillé d'approcher avec une caravane de voitures. Par conséquent les participants sont obligés de prendre ces transferts aux heures indiquées. Seulement dans certaines exceptions spécifiques et autorisées par la direction de la course, les participants peuvent approcher ces endroits avec leur propre véhicule pour prendre le départ de la section correspondante.

## **24 – MODIFICATIONS**

Le présent règlement peut être amendé, modifié ou amélioré à tout moment par l'organisation et sera notifié sur le site web officiel. En s'inscrivant, le participant accepte d'être lié par ce règlement.

